N°. 478

Précis sur la société philantropique

Etablie à Marseille, par Vingt-quatre Directeurs, suivant leur Délibération du 4 Juillet

---

1789

A Marseille, Chez Jean Mossy, Père et Fils, Imprimeurs-Libraires.


Vitam impendere Vero
Ex libris D. Borelli

4 Juillet 1789.



PRÉCIS SUR LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE,

Etablie à Marseille, par vingt-quatre Directeurs, suivant leur Délibération du 4 Juillet 1789.

Homo ſum, humani à me nihil alienum puto. *Ter.*

PLUSIEURS Citoyens de la Ville de Marſeille, animés du zèle le plus ardent pour tout ce qui peut contribuer au bien de l'humanité, inſtruits des ſuccès rapides de la Société Philantropique établie à Paris en 1780, ſe ſont réunis pour former, dans cette Ville, une Aſſociation ſur le même modèle & ſur ſe même régime.

Le bien que cet établiſſement a produit dans la Capitale du Royaume, l'empreſſement que des Citoyens diſtingués de tous ſes Ordres ont témoigné pour y être reçus & aggrégés, ne laiſſent

aux Fondateurs de la Société de Marſeille, aucun doute ſur le ſuccès de leur entrepriſe ; ils ſe flattent que toutes les perſonnes bienfaiſantes dont cette ville eſt remplie, s'empreſſeront de ſe joindre à eux, pour ſeconder leurs vues, & atteindre au but qu'ils ſe ſont propoſé.

Il eſt évident que cet établiſſement eſt devenu néceſſaire dans une Ville auſſi peuplée que Marſeille, dans le ſein de laquelle on voit augmenter le nombre des malheureux, en proportion des accroiſſemens de ſa population. Bordeaux, Nancy, Strasbourg & quelques autres Villes, nous ont dévancé, & recueillent les fruits précieux de leur empreſſement à imiter la Capitale.

Un des premiers ſentimens que la nature a gravés dans le cœur des hommes de tous les pays & de tous les cultes, eſt cet intérêt vif & profond qu'inſpire la vue d'un malheureux : Par une ſuite de ce ſentiment, nous ſommes portés, (indépendamment des devoirs que nous impoſent la Religion & la Morale) à concourir au bien de nos ſemblables, à augmenter, autant qu'il eſt en nous, leur bonheur ; à diminuer les maux inſéparables de l'humanité ; à prévenir les déſordres & les crimes, qui trop ſouvent ne ſont que la ſuite de l'abandon & du déſeſpoir ; à

fournir, enfin, des ſecours proportionnés aux vrais beſoins, & ſuffiſans pour prévenir ces malheurs.

Un pareil objet doit entrer dans la bonne politique de toutes les Nations, & le mot de *Philantrope* a paru le plus propre à déſigner les Membres d'une Société amie des hommes conſacrée à remplir ce premier devoir d'homme & de citoyen : ce qu'on a voulu exprimer par l'Epigraphe qui déſormais ſera la deviſe de cette Société, comme elle l'eſt déjà de celle de Paris.

Nous avons, il eſt vrai, dans Marſeille, pluſieurs Etabliſſemens, dont le but eſt de ſecourir des malheureux de différens genres, & ſous différentes dénominations. La plupart, autoriſés par le Gouvernement, préſentent des aſyles, ou des ſecours pécuniaires aux infortunés qui, dénués de toute reſſource, ſe trouvent réduits à l'humiliante néceſſité de les ſolliciter publiquement ; mais, malgré l'abondance des aumônes, le zèle & la vigilance de Meſſieurs les Adminiſtrateurs de ces Œuvres, tous les malheureux ne ſont pas ſecourus.

A Dieu ne plaiſe que l'on veuille, par ce nouvel Etabliſſement, critiquer l'adminiſtration de ceux qui exiſtent déjà, ou diminuer la reconnoiſ-

ſance qui eſt dûe à leurs dignes Fondateurs & Adminiſtrateurs, pour tous les biens qu'ils ne ceſſent de répandre dans cette Ville ! La nouvelle Société n'a d'autre but, d'autre ambition, que de marcher ſur leurs traces, & les ſuppléer, pour effectuer le bien que leurs réglemens ou leurs moyens ne leur permettent pas de faire.

Depuis que la ſaine & vraie Philoſophie a répandu ſa lumière dans preſque tous les états, cette paſſion douce & conſolante, qui cherche à rapprocher tous les hommes, pour contribuer à leur bonheur; qui, en intéreſſant ſur le ſort des infortunés, nous invite tous à ne voir en eux que nos ſemblables, à les ſecourir & à les traiter en frères; cette noble paſſion, diſons-nous, s'eſt manifeſtée par la formation d'un grand nombre de Sociétés bienfaiſantes, telles que les Petites Miſéricordes de chaque Paroiſſe, & autres.

On ne ſauroit trop multiplier les Inſtitutions qui tendent à ſoulager l'humanité, ſous de nouvelles formes; on ne ſauroit leur donner trop de publicité, & réunir le plus grand nombre poſſible de *Philantropes*, autant pour fournir & ſolliciter des ſecours, que pour mieux découvrir & ſoulager les vrais beſoins

La Société ſe propoſe de diviſer les *Philantro-*

pes en trois classes ; savoir : 1°. Celle des Directeurs dont le nombre sera fixé, pour faire le travail & suivre les Séances hebdomadaires. 2°. Des Associés, en nombre indéfini, qui assisteront à deux Séances publiques par an, & parmi lesquels, les personnes des deux sexes seront reçues indistinctement, il seroit injuste de priver les Dames d'un moyen de faire le bien; elles ont donné, dans toutes les occasions, tant de preuves de zèle & de charité, que ce seroit faire injure au sexe, que de ne pas fonder sur ses vertus les plus grandes espérances pour le soulagement des infortunés. 3°. On recevra des Correspondans de toutes les Villes de la Province, & même de tous les pays. Il est d'une bonne Administration d'accueillir avec empressement les aumônes des étrangers, dans une Ville qui rassemble dans son sein des malheureux de toutes les contrées de la terre. Ces Correspondants apprendront avec la plus douce satisfaction, que les infortunés de leur pays seront secourus, dès qu'ils auront résidé trois ans dans notre Ville; & que ces secours les préserveront & les garantiront de ces momens de désespoir, qui pourroient les précipiter dans des démarches honteuses, & même dans des crimes, capables de déshonorer leur famille & leur Patrie.

La nouvelle Société n'exige point de formalités gênantes. Elle eſt établie ſur la plus parfaite égalité entre tous ſes Membres, de quelque rang & de quelque condition qu'ils ſoient. Elle ne s'occupera que des moyens utiles & ſecourables, qui ont échappé juſqu'à préſent aux anciennes Inſtitutions, ou qui ne ſont pas entrés dans les vues de leurs Fondateurs.

Si ſes moyens le lui permettoient, elle aſpireroit à l'avantage de récompenſer des actes de vertu ſignalés : en attendant que ſes fonds ſuffiſent pour qu'elle s'occupe d'un pareil objet, elle pourroit accorder des honneurs & des diſtinctions à ceux qui, par leur état, ne ſeroient pas ſuſceptibles de récompenſes pécuniaires.

Il eſt certain qu'il exiſte des claſſes d'infortunés, que les Hôpitaux, ou les modiques aumônes qui ſe diſtribuent dans les Paroiſſes, ne peuvent ſecourir. La Société Philantropique s'occupera eſſentiellement & préférablement des malheureux qui ſe trouvent dans cette claſſe ; ſur-tout lorſque ce ſeront des perſonnes d'honnête famille, que la honte empêche de ſe préſenter dans des hôpitaux, ou de ſe livrer à une mendicité publique.

Quelqu'ardent deſir que la Société ait de faire le bien en tout genre, il lui eſt impoſſible d'embraſſer tous les objets, ni même d'en fixer aucun

de bien déterminé pour le préfent : elle ne pourra le faire que lorfqu'elle fera compofée d'un affez grand nombre de Directeurs, Affociés, ou Correfpondans, qui auront fourni une fomme préliminaire, lors de leur admiffion, & payeront une cotifation annuelle, perçue de fix en fix mois.

Ce ne fera que lorfque l'on connoîtra le produit de ces réceptions, cotifations & aumônes cafuelles, que l'on pourra arrêter un plan fixe pour la diftribution des fecours, aux claffes qui feront défignées dans les féances publiques, dront tous les fix mois.

Il eft inutile de rappeller ici, que la plupart des Etabliffemens les plus utiles, & qui ont eu les plus grands fuccès, ont dû leur exiftence à une fimple indication qui, peu-à-peu & fucceffivement, a été adoptée par tous les gens de bien. La Société Philantropique ne doit-elle pas efpérer avec la plus jufte confiance, le même fuccès dans cette Ville ? Il n'eft perfonne qui ne doive être flatté d'être infcrit dans le catalogue public des *Philantropes*, & d'être reconnu par-tout pour un ami de l'humanité malheureufe.

C'eft en commençant par foulager douze enfans abandonnés, que St. Vincent de Paule, ce héros du patriotifme & de la Religion, quoique

fils d'un ſimple laboureur, eſt parvenu à fonder, dans le ſiècle dernier, des monumens de bienfaiſance à jamais mémorables.

La Société Philantropique, animée du même eſprit, encouragée par la confiance publique & par les ſecours qu'elle eſpère de recevoir de tous les bons Citoyens, ſe propoſe de porter ſes vues bienfaiſantes ſur pluſieurs objets non moins importans. Elle publiera inceſſamment, lorſqu'elle ſera compoſée d'un plus grand nombre de Coopérateurs, les projets qu'elle médite, & qui ſont d'une utilité générale. Elle publiera auſſi, dans le même temps, les Réglemens qui doivent la diriger.

N. B. Toutes les demandes ſeront adreſſées à M. l'Abbé *Ouviere*, Secrétaire de la Société, au Quai Dauphin, Iſle 109, n°. 6. Et les aumônes ſeront dépoſées chez M. *Michel de Léon*, Tréſorier de la Bienfaiſance, rue de la Darce.

A MARSEILLE, chez Jean Mossy, Père & Fils, Imprimeurs-Libraires. 1789.